

Mise en place du PRIE (Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises) pour la Bretagne

Session de Juin 2013

Intervention d'Emile BIHAN

Bretagne Ecologie

Monsieur le Président, chers collègues,

Le constat est là : la Bretagne se situe au 13^E rang des régions pour l'export, avec moins de 7% d'entreprises exportatrices, et trop axées exclusivement vers l'Europe au détriment du reste du monde.

Face à la baisse des carnets de commandes, le développement à l'international est pourtant fortement générateur d'emplois, et un formidable vecteur d'innovation.

Après la fusion, il y a tout juste un an, de CCI international avec Bretagne International pour créer BCI, le nouveau projet soumis à notre assemblée est la mise en place du PRIE (Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises) pour la Bretagne.

Ce PRIE aura, entre autres, un grand rôle de sensibilisation, avec une attention toute particulière aux ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) et aux PME.

Un point intéressant dans la démarche proposée est la mise en place d'indicateurs :

Tout d'abord des indicateurs de résultats, à savoir : l'évolution du nombre total d'entreprises bretonnes exportatrices, celles qui sont accompagnées, le nombre de PME & ETI, le nombre de VIE...

Et des indicateurs d'impact : l'évolution des emplois dans les entreprises accompagnées à l'international, le chiffre d'affaires et le % export dans ce CA, la connaissance des outils, la comparaison-évolution par rapport au reste de la

France, et enfin le rang de la Bretagne dans le classement national des régions exportatrices.

Les rôles qui nous paraissent primordiaux pour le PRIE sont :

*Une meilleure coordination des différents acteurs de la Région concernés par l'international, pour éviter les doublons, les trous, et le gaspillage éventuel de moyens.

*Une communication unifiée à destination des entreprises.

Pour ce qui est du fonctionnement du PRIE, les 3 instances de fonctionnement proposées nous semblent pertinentes, à savoir le Comité stratégique, le Comité d'internationalisation des entreprises innovantes, et un Comité Opérationnel avec une fréquence mensuelle.

Si nous pouvons nous permettre une suggestion, ce serait que le PRIE se dote d'une charte d'éthique commerciale à l'exportation comme il en existe notamment dans certaines sociétés, afin de développer la responsabilité sociale des entreprises à l'exportation, et de privilégier le développement durable ainsi que le commerce équitable.

Par exemple vis-à-vis des pays en développement, il ne s'agit pas de plaquer là-bas ce qui se fait en Bretagne. Ceci nous paraîtrait relever d'un meilleur état d'esprit que de vouloir « nourrir la planète » à partir du territoire de la Bretagne.

Nous voterons favorablement pour le principe de la convention du PRIE Bretagne et pour les orientations proposées dans le rapport soumis à notre assemblée.

Je vous remercie.